L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 27 FEVRIER 1891.

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Joel B. Wolfe vs Philip Thompson.
— No 11,934. —

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, dixième jour de mars 1891, à midi, au local No 205 rue Huitième, dans cette ville, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un lot de meubles de maison, une (1) barouche, un (1) buggy, lot de harnais, quatre (4) chevreuil apprivoisés.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS, Nouvelle-Orléans, 27me jour de février 1891.
J. B. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
27 fév—27—4 9 10 mars

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Mary J. Puinto, femme de Manuel Puinto.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,259—Division D—Attendu que Manuel Puinto a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary J Puinto, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 fév—27—mars 4 8

Succession de Herman Curtius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,792—Division E—Attendu que Mlle Caroline H. Curtius a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Herman Curtius, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 fév—mars 4 8

Succession de H. N. Siebrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,977—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Maria Siebrecht, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 fév—27—4 8 mars

Succession de Leon Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,735—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bertha B. Levy, tutrice et comme tel administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 fév—26—mars 3 7

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,270—Division E.—Attendu que Mme Ada Henry, veuve de feu John Henry, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu John Henry, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 fév—26—3 7 mars

Succession de William C. Watkins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,851—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Kate M. Watkins, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 fév—26—3 7 mars

Succession de Veuve Philippe Toccanier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,912—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers [illegible] intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme V Toccanier, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 fév—20 25—1 mars

Succession de Jacques Barrère.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,081—Division A.—Attendu que Mme Vve Jacques Barrère a présenté une pétition à la cour afin d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacques Barrère décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 fév—20 25—mars 1

Succession de J. J. Gauthreaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,335.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles J. Gauthreaux, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 fév—18 24 27

Succession de Wm F. Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,767—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18fev—18 24 27

Succession de Mme M. Mathes, veuve de Geo. F. Mathes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,134—Division B.—Attendu qu'Adolph G. Ricks a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mme M. Mathes, veuve de Geo. F. Mathes décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 fév—18 24 27

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,519—Division A.—Ordre de Cour.—L. C. Nick vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers de Louis C. Nick, insolvable, soit par le présent convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, notaire, en son bureau, No 1,152 rue Magasin, en cette ville, le SAMEDI, 28me jour de mars 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, nommer un syndic, voter sur son application pour être déchargé et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.
(Signé) THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 fév—5f au 28 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 34,014—Gustave Schlesinger [individuellement] et comme membre de la raison sociale Gustave Schlesinger & Co et la dite raison sociale vs leurs créanciers. Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par Gustave Schlesinger individuellement et comme membre de la raison sociale de Gustave Schlesinger & Co. et de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers; il est de plus ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. Voorhies, notaire, commençant JEUDI, 5 mars 1891, à 11 heures A. M., que F. B Thomas, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents; et que dans l'intervalle toutes poursuites contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 jan—27—18 fév—mars 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,019—Division B—Brice Sembre vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Brice Sembre soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire, en son bureau No 138 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 6me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire, et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Geo. C. Preot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1891.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 jan—28—18 fév—6 mars

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 26 FEVRIER—CLASSE No 147
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
57	26	49	21	19	14	20	51	12	29	58	78	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 26 février 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. P. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 MARS 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de...	100,000, ...	100,000
1 Lot de...	50,000, ...	50,000
1 Lot de...	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500, ...	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de..	$500, soit...	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de...	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit...	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900
3,134 Lots se montant à....		$1,054 800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir, les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin et toute l'attention donnée au détail, ils continueront à porter la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres ordonnés puissent être soigneusement gravés avec la signature de son nouveau président, Paul Conrad.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

William Pinckard & Co. vs. Scott McGehee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,774—En vertu d'un ordre signé le 20 février 1891, basé sur la pétition de Wright Schaumberg, syndic, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le neuvième indivis et le un-cinquante-quatrième intérêt indivisé de Scott McGehee dans:
Un certain morceau de terre composé de 643 acres, section 67, Township 1, Range 1 est, paroisse Est Feliciana, connu populairement comme le "Holloway Place."
2° L'intérêt du dit Scott McGehee dans un fonds-bénéfice non distribué, laissé par testament de A. E. McGehee à sa garde-malade Eliza Fisher, pour être distribué à la mort du dit Fisher—si le fonds bénéfice existe alors—et supposé être maintenant entre les mains de J. Burrus McGehee, exécuteur, etc.
(Le fonds-bénéfice s'élève à $2,500, dont le dit Scott McGehee a un 1/6 intérêt indivisé à la mort du dit Fisher.)
3° Un lot de comptes ouverts, etc., dus au dit Scott McGehee, d'après une liste enregistrée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 fév—23—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de billets, etc.
Stewart Brothers et compagnie vs. W. S. Frierson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,411—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain billet à ordre daté Amite le 14 février 1890, tiré par N. B. Morgan, à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de soixante-dix ($70) piastres payable six mois après date avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite le 14 février 1890, tiré par John Jining à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de vingt-sept piastres quarante cents [$27 40], payable six mois après date avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite City le 15 février 1890, tiré par D. S. Glascock à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de seize piastres cinquante trois cents [$16.53] payable soixante jours après date avec 7 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite le 15 février 1890, tiré par John Jones à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de cent cinquante [$150.00] piastres payable sept mois après date avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre, daté Amite, le 5 février 1890, tiré par E. L. Clark à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson, pour la somme de cinquante-sept piastres et cinquante cents [$57 50], payable six mois après date, avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre, daté Amite le 16 février 1890 tiré par James Rogers à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson, pour la somme de soixante-neuf piastres [$69], payable six mois après date, avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite, le 22 février 1890, tiré par Lewis Amon, à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de quatre vingt-cinq [$85] piastres payable six mois après date, avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité, jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre, daté Amite, 22 février 1890, tiré par J. S Jenkins, à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson, pour la somme de cent quinze [$115] piastres payable sept mois après date, avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté, Amite 23 février 1890, tiré par David Huges à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de quarante piastres vingt-cinq cents ($40 25) payable sept mois après date avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté, Amite City Lne, 9 avril 1890 tiré par M. B. Harvin à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de cinquante et une ($51 00) piastres payable six mois après date avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite City, Lne., 22 mai 1890, tiré par S. W. Shamway, à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson, pour la somme de cent ($100) piastres, payable douze mois après date, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de date jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite, 30 mai 1890, tiré par James Headen à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de trente ($30) piastres, payable trois mois après date.

Un certain billet à ordre daté Amite City, Lne., 9 juin 1890, tiré par E. L. Chapman à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de cinquante-cinq piastres vingt cents ($55 20) payable trois mois après date, avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité.

Un certain billet à ordre daté Amite, Lne, 22 juin 1890, tiré par Lewis Amon à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson, pour la somme de trente-cinq piastres et soixante-quinze cents [$35 75] payable cinq mois après date avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité.

Un certain billet à ordre daté Amite, [illegible] tiré par J. W. Painting à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson, pour la somme de quatre-vingt-quinze piastres [$95] payable cinq mois après date avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité.

Un certain billet à ordre daté Amite City, La. 25 juin 1890, tiré par Wm H. Garland à son propre ordre et par lui endossé et aussi endossé par W. S. Frierson, pour la somme de trois cents [$300] piastres payable le ou avant le 1er jour de janvier 1891 avec 8 0/0 d'intérêt par an après maturité.

Un certain billet à ordre daté Amite City, La, le 4 novembre 1890, tiré par J. D. Cunningham à l'ordre de W. S. Frierson et endossé à l'ordre de Stewart Brothers & Company par W. S. Frierson, pour la somme de cent ($100) piastres payable douze mois après date.

Un certain billet à ordre daté Amite City, La, le 17 novembre, 1890, tiré par George Pinckney, à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de cent piastres [$100], payable le 17 novembre 1891, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de date jusqu'à parfait paiement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHA. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
24 fév—24 28—mars 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Donovan vs. Athanase Ulgère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,824—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

La moitié d'intérêt indivise du défendeur, Athanase Ulgère, dans les salons de barbe connus comme "The St-Charles Hotel and Hôtel Royal Barber Shops". Le salon de barbe "St-Charles Hotel" est situé au premier à l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, et le salon de barbe "Hôtel Royal" est situé sur la rue St-Louis, entre Chartres et Royale.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—24 28—mars 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean B. Lafon vs Dennis Brady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,911—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, étant le lot No 12 de l'ilet No 428, borné par les rues Baronne, Carondelet, Delachaise et Foucher. Le dit lot forme l'encoignure des rues Baronne et Foucher et mesure trente-un pieds quatre pouces de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent vingt pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—24—mars 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizen's Bank of Louisiana vs. Mme Felicity Patrick et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,986.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI le 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot numéro "trois", dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Levée, Espagne et Victoire, sur un plan fait par Allou d'Hémécourt, ingénieur civil, en date du 17 janvier 1851, le dit lot mesure au pied américain cinquante pieds 3 pouces de face à la rue Mandeville sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent.

Ensemble avec quarante-huit actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaintif, soit la somme de trois cent quatorze piastres, montant du prêt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt sur la dite somme, à partir du 1er juin 1879, et une autre somme de huit cent soixante-quatre piastres, montant des contributions sur les dites actions du fonds capital; avec huit pour cent d'intérêt par an sur neuf appels annuels en contributions de quatre-vingt seize piastres chacun, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur chaque appel au jour de sa maturité, c'est-à-dire du 1er décembre de chaque année, de 1881 à 1889 inclusivement, et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dite dette du fonds capital hypothéqué non échu, mais sujet à être demandée d'après la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de trois mille quatre cent cinquante-six piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et ses lois; et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 fév—9 16 23 mars 2 9 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes importantes par le shérif civil de propriétés de valeur dans les Deuxième, Quatrième et Sixième Districts, situées dans le carré d'ilet borné par les rues St-Charles, Washington, Conery et Prytanée.

La bâtisse 44 et 46 rue Dauphine.

La propriété au coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, carré d'ilet borné par les rues Chartres et St-Louis.

Sept propriétés de valeur dans le carré d'ilet borné par les rues Tolédano, Constance, Magazine et l'avenue de la Louisiane.

Et dans le carré d'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Tolédano et l'avenue de la Louisiane.

Ce magnifique magasin avec maison de résidence au coin des rues Magazine et Jackson, dans le carré d'ilet borné par les rues Camp et Joséphine.

Aussi les propriétés dans le carré d'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, et Camp, Chestnut, Huitième et Neuvième.

Le tout consistant en plus grande partie de maisons de résidence et de magasins; et aussi de quelques terrains vacants, dans de bons quartiers, se louant toujours très bien.

Plans exposés à la Bourse.

John T. Hardie vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,523.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite le tout ensemble et séparément les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

1° Neuf certains terrains, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St Charles, avenue Washington, Conery et Prytanée, désignés par les Nos de 38 à 46 inclusivement, comme plan de H. Moellhausen, voyer, en date du 23 décembre 1844 déposé au bureau de D. I. Ricardo, ancien notaire, comme le plan 3, et mesurant comme suit: Le terrain 38 mesure vingt pieds de façade rue Conery, sur une profondeur de cent pieds, plus ou moins. Le terrain 39 a trente pieds sept pouces et une ligne de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Les terrains 40 et 41 mesurent, chacun, trente pieds sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur. Le terrain 42 forme le coin des rues Conery et Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade rue Conery, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Le terrain No 43 forme le coin de l'avenue Washington et de la rue Prytanée, et mesure trente trois pieds, sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Les terrains 44 et 45 mesurent chacun, trente pieds sept pouces et deux lignes de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur; et le terrain 46 mesure trente pieds, sept pouces et une ligne de façade à l'avenue Washington, sur cent pieds de profondeur, le tout mesure américaine.

2° Un certain terrain ou morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Douane, et mesurant quatre-vingt-trois pieds et deux pouces de façade rue Dauphine sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur; les bâtisses qui s'y trouvent portent les numéros municipaux 44 et 46 rue Dauphine.

3° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le 2me District, carré d'ilet borné par les rues Conti, Chartres, St-Louis et le Passage de la Bourse; il forme le coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, mesurant, plus ou moins, dix-sept pieds de façade rue Conti sur une profondeur et façade Passage de la Bourse, de cinquante-cinq pieds.

Les améliorations qui y sont consistent de cette bâtisse en briques à quatre étages, solidement bâtie, connue comme le No 47 rue Conti, maintenant occupée comme café avec un bon loyer.

4° Six certains terrains situés dans le 6ème district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tolédano, Constance et Magazine et l'Avenue de la Louisiane désignés par les Nos de 7 à 12 inclusivement et mesurant, chacun, trente-un pieds deux pouces de façade à l'avenue de la Louisiane, sur cent vingt-huit pieds de profondeur. Le terrain No 7 formant le coin de la rue Constance et de l'Avenue de la Louisiane.

Les améliorations consistent de ces six cottages désirables connus comme Nos 123, 125, 127, 129, 131 et 133 avenue de la Louisiane.

5° Deux certains terrains situés dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite en quatrième lieu, désignés par les Nos 17 et 18 se touchant, et mesurant, chacun, trente deux pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds deux pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de cette grande bâtisse en bois à deux étages connue comme Nos 908 et 908 1/2 rue Magasins.

6° Trois certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Tolédano et l'avenue de la Louisiane, et mesurant quatre-vingt-dix-neuf pieds de façade à l'avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur.

Les dits lots désignés comme lots Nos 10, 11 et 12 et mesurent chacun trente-deux pieds quatre pouces de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses sur le lot No 10 consistant du joli cottage No 159 avenue de la Louisiane.

Le lot No 11 ayant seulement un petit hangar.

Les bâtisses sur le lot No 12 consistant du cottage désirable à un étage, avec bâtisses dans le fond à deux étages, etc., No 161 avenue de la Louisiane.

7° Trois certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville carré d'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Tolédano, Magazine et Camp, et désignés par les Nos 4, 5 et 6 et mesurent comme suit: le terrain 4 trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent-soixante-un pieds huit pouces de profondeur, le tout plus ou moins, les terrains 5 et 6 mesurent, chacun, trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent seize pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les bâtisses sur les lots Nos 4 et 5 consistant de ces beaux cottages Nos 905 et 907 rue Magasins, et les bâtisses sur le lot No 6 de ce magnifique cottage à un étage, avec bâtisse dans le fond à deux étages, connu comme No 909 rue Magasins.

Ces propriétés seront vendues conformément aux mesures données sur les plans devant être exposés à la Bourse et devant être entièrement expliquées par le shérif au moment de la mise en vente.

8° Deux terrains, situés dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Magazine, Jackson Camp et Joséphine, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan de L'Isle, en date du 4 novembre 1869, déposé comme plan B, en l'étude de T. Guyol, notaire; les dits terrains se touchent, et mesurent, chacun, comme suit: le terrain No 4, soixante quatorze pieds dix pouces et une ligne de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds quatre pouces de profondeur. Le terrain 5 a vingt cinq pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds quatre pouces de profondeur. Les dits terrains étant bornés à l'arrière par une allée large de cinq pieds, ouvrant rue Jackson, commune à ces deux terrains et à d'autres les touchant et formant le coin des rues Magazine et Jackson.

Les bâtisses et améliorations sur la dite propriété consistant de ces grands magasins solidement construits Nos 637, 639, 641, 643 et 645 rue Magasins, coin Jackson, et anciennement connus comme le Upper City Hotel.

9° Quatre certains terrains situés dans le dit quatrième district, dans le carré d'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20, sur un plan de Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844, et déposé pour référence en l'étude de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant conformément au plan. Les dits terrains 17 et 18, chacun, trente-un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et les terrains 19 et 20, chacun, trente deux pieds de façade rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 20 forme le coin des rues Huitième et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations sur cette propriété forment cette très attrayante et désirable résidence, connue comme No 205 rue Huitième, avec de beaux jardins et terrains; étant une des plus belles propriétés du Quatrième District.

10° Cinq certains terrains situés dans le 4me District, carré d'ilet borné par les rues Camps, Chestnut, Huitième et Neuvième, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, et les terrains 1 et 2, se touchent, et mesurent chacun, trente-deux pieds de façade, rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur; et les terrains 3, 4 et 5 se touchent et les terrains ci-dessus mesurent chacun, trente-un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Chestnut et Huitième.

Ces lots, avec les hangars, écuries, etc., qui s'y trouvent, sont situés dans un voisinage très désirable.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11 18 25—3 10 14 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

EN VERTU d'un writ de fieri facias dans l'affaire de Augustus Reisbard vs Edward Aleix.—No 31,582—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, j'ai saisi et vendrai à l'encan pour du comptant, à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres, le MARDI, 3 mars 1891, à 10 heures A. M.—
Un lot de meubles de maison assortis, etc, d'après l'inventaire.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 fév—20 25—mars 3

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE PLUS GRAND ATTRAIT
QUI S'OFFRE
AUX CAPITALISTES!

Un emplacement où sont réunis tous les intérêts des grands marchés de cette ville et du commerce de détail de toute la façade de la rivière.

LE HEADLIGHT

Du Marché Français qui comprend toutes les petites industries concentrées en notre ville, à l'encan à crédit.

Les fameux Magasins Rouges.
Coin des rues Dumaine et Peters.
S'imposant sur toute la Levée.

Succession de S. Alexander.
Vente en partage.
No 29,622.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans l'affaire ci-dessus et signé le 24 décembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre situé dans le deuxième district de cette ville sur l'emplacement compris entre le pied de la Vieille Levée et le Chemin Public, maintenant rue Peters, entre les deux Marchés, désigné par la lettre "A" et ayant, au pied américain, 28 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du Vieux Chemin Public, maintenant rue Peters 84 pieds de profondeur sur le côté ouest de la ligne du lot No deux, ci-dessus décrit, et 56 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté est de la ligne faisant face au Marché aux Légumes; le tout conformément à un plan fait par Edgar Pilié, le 26 novembre 1884, annexé à un acte passé par devant W. J. Castell, ancien notaire, le 29 avril 1885.

2° Un autre lot de terre touchant la propriété ci-dessus décrite désigné par le No 2 sur un plan dressé par L. Bringier voyer général, le 1er décembre 1833, annexé à un acte passé pardevant T. De Armas, ancien notaire, le 21 décembre 1833 et aussi désigné par le No 2 sur un plan dressé par Pilié et Murray en date du 13 mars 1868, déposé à l'étude de F. Grima, ancien notaire, lequel lot mesure au pied américain 28 pieds 2 pouces 7 lignes de face sur l'ancien Chemin Public maintenant rue Peters, 51 pieds 6 pouces et 1 ligne sur le côté vers la rue Dumaine, 54 pieds de profondeur sur le côté vers la rue St Philippe et 28 pieds 5 pouces de face à la rue Levée.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les deux lots ci dessus décrits, connus comme les Red Stores Nos Un et Deux, et toutes les dépendances qui y appartiennent.

Conditions de la vente—Un tiers, ou plus comptant; et le reste en un crédit d'un et deux ans avec billets d'acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an, garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contenant les stipulations usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert de police d'assurance, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1891 en sus du prix de leur adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Abel Dreyfous, notaire.
17 fév—17 21 28—mars 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Propriété Sulphur Spring

Bien améliorée et cultivée.
Et deux morceaux de terre attenants.
Pâturage et terre de bois pour construction, près de Covington, Lne.

A l'encan pour du crédit.
Succession d'Adam Thomson.
No 27,679—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 16 février 1891, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir:

1° Tout ce certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et dépendances y appartenant situé et étant près de la ville de Covington dans la paroisse St Tammany dans cet Etat, et connu comme la ville de Sulphur Springs, et ayant 640 acres, borné par la rivière Bogue Falia, au sud et à l'ouest par les terres de Mme M. E. Terrell, aussi à l'ouest par les terres de Jesse R. Jones et au nord par les terres du dit Jones et étant désigné comme section 27, dans le township 6, de Range 11, Est, d'après une mappe dans le Bureau des Terres des Etats Unis à Greensburg, Lne. Ces terres sont toutes entourées. Il y a une grande sucrerie avec chaudières, machine, moulin et équipage, grande écurie, hangar à fourrage, logements des travailleurs, etc; [illegible] principale avenue. Il y a deux [illegible] autres, deux desquelles sont [illegible] ferrugineuse. Cette dernière est [illegible] jolie et grande fondation en briques convenable pour une grande bâtisse. Ces jolies sources sont renommées dans tout le Sud pour leurs propriétés médicinales et curatives. Les communications avec la ville sont constantes et rapides.

2° La propriété décrite ci-après située dans la paroisse St-Tammany, dans cet Etat, dans une commune section 45, dans le town-ship 6, Sud de Range 11, Est, contenant 640 acres, bornée à l'est par la rivière Bogue Falia, au nord en grande partie par les terres publiques, et l'ouest par des terres appartenant [illegible] ayant appartenu à Jesse R. Jones et au sud par des terres appartenant à Strawbridge ou ses représentants.

Et en même temps et à la même place de la vente les animaux, meubles, ustensiles aratoires, autres effets, etc., qui peuvent se trouver sur la dite propriété au moment de la vente.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, la balance des billets respectifs de l'adjudication à un crédit d'un ou deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de l'adjudication jusqu'à maturité et jusqu'à parfait paiement garanti par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'assurance de toutes les améliorations et le transfert des polices au porteur des billets, ensemble avec la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets et les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des billets et taxes pour l'année 1891 et devant déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.
17 fév—17 21 28—mars 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin de la rue Poydras
—ENTRE LES RUES—
Camp et Magazine.
A L'ENCAN.

No 32,065—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu en l'affaire de Thomas Smith, Hen I Charnock et Wm H. Canisor, exécuteurs testamentaires, vs Thomas Smith, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, le 6 février 1891, et signé le 13 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par la rue Poydras, l'allée Natchez et les rues Magazine et Camp, désigné comme le terrain No 5 sur un plan marqué E annexé à un acte de vente pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 16 mars 1832. Le dit terrain mesure 28 pieds 1 pouce de façade rue Poydras, sur une profondeur de 110 pieds 5 pouces, plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages No 108 rue Poydras, actuellement occupé par H Ehrensing, au centre du quartier des affaires des produits de l'Ouest et près des établissements de McCloskey Bros, Smith Bros & Co, limited et autres.

Le bail ou loyer du magasin sera indiqué sera annoncé au moment de la vente ou antérieurement, sur demande au bureau des encanteurs.

Conditions—Une moitié ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et un intérêt éventuel après maturité taux jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur le montant réclamé, le tout garanti par hypothèque spéciale, lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Les améliorations de la propriété seront assurées par l'acquéreur et les polices d'assurance transférées au vendeur jusqu'à paiement de toutes les taxes [illegible] en cette année 1891, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur par devant James J. Woulfe, notaire.
15 fév—15 21 28—7 14 21 mars

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété sur la rue des Ursulines.
Succession de Joseph Ovide Guesnon.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 mars 1891, il sera vendu, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 février 1891—La propriété suivante, savoir:—

Deux lots de terre situés dans le Second District de cette ville dans l'ilot compris entre les rues Ursulines, St-Philippe, Miro et Tonti, désignés par les Nos 10 et 11, lesquels lots sont contigus et mesurent:

Le lot No 10.—30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 146 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 11.—30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 146 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur du côté vers la ligne du lot No 10,—106 pieds 8 pouces 5 lignes du côté vers la ligne du lot No 12.

42 pieds 6 pouces sur une ligne vers la propriété Mc Donough et 15 pieds 9 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèques et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.

L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1891 en sus du prix d'acquisition.
Acte de vente pardevant Jos. Duvigneaud, notaire.
15 fév—15 21 28—7 14 21 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage charmant pour résidence.

Coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue Benjamin.
A un ilet seulement de l'Avenue St-Charles.
Terrain élevé. Voisinage qui s'améliore.
Succession de Léona M. Jamonville, décédée.

A 3 ans de crédit.—6 0/0 d'intérêt.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et le Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 février 1891, Dossier No 31,28[illegible], pour compte de la succession de Léona M. Jamonville, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, étant dans l'ilet No 63, borné par l'avenue Henry Clay, les rues Benjamin, Webster et Hurst, laquelle dite portion de terre contient six lots, et mesure ensemble 164 pieds 7 pouces de face à l'avenue Henry Clay, environ la même largeur dans le fond, avec une profondeur et une façade sur la rue Benjamin de 117 pieds 6 pouces, et 120 pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Hurst, tous, plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage élevé en bois et recouvert en ardoises, sur fondations en briques, et ayant un corridor de 6 pieds sur 40 pieds, et quelque 7 chambres ou plus, au rez de chaussée, endroits pour laver et mettre le bois, poulailler, citerne, etc... et les terrains sont garnis de jeunes orangers, figuiers et pruniers du Japon; le terrain a été bien desséché, et la maison et les clôtures sont en bon état. Le tout d'après un plan à l'endroit de la vente, et la propriété peut être inspectée avec une carte des encanteurs.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans avec 6 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente, en billets à la convenance des parties intéressées, avec les clauses d'assurance, frais d'avocats, et toutes les autres clauses de garantie usuelles, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1891, en outre de son enchère, et fera un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux.
Acte de vente pardevant E. Commagère, Esq, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19 22—mars 1 8 15 21.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ATTENTION, ACHETEURS!

Sites attrayants pour bâtir et propriétés de choix améliorées,

En arrière de l'avenue St-Charles et dans une section qui se développe rapidement, à proximité du chemin coquillé de l'avenue Henry Clay—tous terrains de choix et élevés.

Cottages de résidence, Ecuries, ETC.

Joli Cottage simple, en bois,
No 440 rue Deuxième près Liberté.
Successions de Louis Wyman et de Charlotte A. F. Wyman, sa femme.
No 28,360—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs crieur—Bureau, 177 rue de la Commune—SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 février 1891 et rendu dans les susdites successions, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1.—Encoignure des rues Edmund et Greene.

Neuf certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, connus sous le nom de Burtheville, et désignés comme lots Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 dans l'ilet No 100 sur le plan de Burtheville, fait par J. B. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1869, et déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire. Le dit ilet est borné par la ligne de la propriété Foucher de Circé, les rues McGeorge, Edmund et Greene, et les lots Nos 10, 11, 12, 13 et 14 se touchent et mesurent chacun 29 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Edmund, sur 149 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot No 14 formant l'encoignure des rues Edmund et Greene. Les lots Nos 15 à 18 inclusivement se touchant [illegible] pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Greene, [illegible] 149 pieds de profondeur [illegible] ligne de division du lot No 16, adjacent au lot No 17. Les lots Nos 17 et 18 mesurent chacun 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Greene [illegible] 149 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur du côté du lot No 18, adjacent à la propriété Foucher de Circé.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une gentille résidence en bois couvert en ardoises au coin des rues Edmund et Greene, [illegible] Les terrains se vendront pour satisfaire la demande.

2.—Coin des rues Edmund et St-George.

Deux certains lots de terre, situés dans le même district et ilet comme il est décrit ci-dessus, désignés comme lots 5 et 6, se touchant et mesurant chacun 29 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Edmund sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible]

3.—Ilet sur l'avenue Henry Clay.

Tout ce certain ilet de terre excepté la portion ayant 90 pieds de face à l'avenue Henry Clay sur 120 pieds de face et profondeur à la rue Breslau, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans la partie communément connue sous le nom de Burtheville anciennement dans la ville et la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désigné comme ilet No 108 sur un plan de Burtheville sus-nommé. Le dit ilet de terre est compris entre l'avenue Henry Clay, les rues Edmund, Victor et Breslau et est subdivisé en 23 lots numérotés de 1 à 23 inclusivement, d'après le dit plan. Les améliorations comprennent une résidence cottage contenant 3 chambres, citerne et une grande écurie en bois contenant 36 pieds [illegible]

4.—No 440 rue Deuxième, près Liberté.

Le joli cottage en bois et deux lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Troisième, Liberté et St David, désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan dressé par C. H. Hedin, ingénieur civil, daté le 20 octobre 1849, faisant partie des archives du bureau de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage en bois couvert en ardoises, contenant deux chambres proprement tapissées, cuisine, citerne et hangar dans le fond, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.
Actes de vente pardevant John G. Ward, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
5 fév—5 6 7 14 21 28 & date

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pile-Drivers, Machines à vapeur, Outils, Leviers, etc.
Succession de Michael Kaufmann.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C—No 29,082.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Bureau No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 28 février 1891, à midi sur le quai, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, en date du 29 janvier 1891, nous vendrons à l'encan la propriété ci après décrite appartenant à la succession ci-dessus nommée.

La machine à enfoncer les pieux [pile driver] "Dandy" telle qu'elle est maintenant au pied de la rue Aline et la machine à enfoncer les pieux [pile driver] "Kaufmann" telle qu'elle est maintenant au pied de la rue Tolédano.—Aussi un lot de machines, outils, leviers, etc, pouvant être vus maintenant sur le terrain de Terry, rue Howard, entre Clio et Erato. Le tout d'après l'inventaire et registre.
Conditions—Comptant.
17fév—17 21 25 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage à Alger, No 26 rue Seguin.
Succession de Mme Barbara Facina, née Maithier.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "D"—No 31,883.

PAR ONORATO & STUART, encanteurs—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division "D" en date du 29 janvier 1891 rendu dans l'affaire de la susdite succession de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cottage résidence en bois No 26 rue Seguin sur la ligne du fond.

Un magasin en bois sur la devanture, et un certain terrain situé dans le cinquième district de cette ville, carré d'ilet [illegible] 14 qui est borné par les rues Seguin, Barthélémy, Villeré et Delaronde, [illegible] plan de C. A. DeArmas [illegible] premier jour de novembre 1865. Le dit lot mesure 24 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Seguin sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces 7 lignes.

Conditions—Comptant.—Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. L'acquéreur assumera les taxes de l'année 1891. Acte de vente pardevant Wm H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. Voir plan à la Bourse.
1er fév—1 7 14 21 28—mars 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande attraction pour le capital, en propriétés foncières, centrales.

Résidence en brique sur l'avenue St-Charles, avec de grands terrains.

Une rangée de trois résidences rémunérative, coin St-Charles et Erato.

Belle propriété commerciale l'entrepôt "Viola," rue Tchoupitoulas et Constance, entre Julia et St-Joseph.

GRAND MAGASIN,
No 33 rue Décatur, entre Douane et Bienville.

Résidence No 17 Sud Claiborne, entre Gasquet et Commune, et No 146 avenue Cleveland, entre Derbigny et Roman.

VENTE PAR ORDRE DE COUR.

Succession de Robert Carey, Sr

No 30,652—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé dans l'affaire ci-dessus le 2 février 1891, il sera vendu à l'encan les propriétés foncières ci-après, des valeurs suivantes:

La Résidence Carey.

1° La résidence en briques à deux étages et demi No 353 Avenue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Carondelet, Erato et Thalie. Les terrains sont composés de différents lots et portions de terre désignés par les Nos 5, 6, 7, et mesurent ensemble 84 pieds de face à l'Avenue St-Charles sur 120 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

La résidence a un grand couloir, salons à arches doubles, galerie dans le fond, etc., une grande écurie en briques à deux étages. Les terres sont admirablement arrangées, et le pavage Shillinger des deux côtés de la maison, et toutes les commodités d'une résidence de première classe.

La Rangée de Bâtisses.

2° Un morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Erato et Thalie, désigné par la lettre A, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, sous la date du 14 novembre 1874, lequel dit morceau de terre forme le coin des rues St-Charles et Erato, et, d'après le dit plan, mesure, au pied américain, 5[illegible] pieds 9 pouces de façade rue St-Charles sur une façade rue Erato de 95 pieds 4 pouces; et une profondeur, de l'autre côté, de 92 pieds 4 pouces; et à l'arrière du dit terrain sur une ligne brisée, s'étendant premièrement de la dite rue Erato et parallèle à la rue St Charles, et longeant une allée commune de 3 pieds 4 pouces de largeur, une distance de 28 pieds 6 pouces; de là, il s'étend vers la rue St-Charles et parallèlement à la rue Erato, une distance de 3 pieds; de là, il s'étend vers la rue Thalie et parallèlement à la rue St-Charles, 19 pieds 3 pouces. Le dit morceau de terre est borné sur une partie de l'arrière, par l'allée commune sus-mentionnée, commune à ce terrain et au terrain B, sur le dit plan et est composé de la plus grande partie des terrains primitivement numérotés 6 et 9 sur un plan du dit carré d'ilet.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons doubles, à 4 ou étages, Nos 345, 347 et 349 avenue St-Charles.

Le magasin No 33 rue Decatur.

3° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Decatur, ci-devant Levée, Bienville, Douane et Chartres, mesurant 23 pieds 5½ pouces de façade rue Decatur, anciennement Levée, de même à l'arrière, sur 88 pieds 11¾ pouces de profondeur, étant borné à côté de la rue Bienville par la propriété anciennement appartenant à Ms. H. Leverich, et de l'autre côté, vers la rue Douane, par la propriété anciennement appartenant à Pierre Soulé, avec l'usage d'une allée.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages No 33 rue Decatur; il est maintenant occupé par J. H. Hemnicha. Il est juste au-dessous de la Douane et de la Banque du Peuple et fait face aux établissements de MM. Pozzi Bros. et Kaufman & Bache.

L'entrepôt Viola.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Julia, St-Joseph, Constance, ci-devant Foucher, et Tchoupitoulas. Désigné comme terrain No 1 mesurant 20 pieds 7 2/3 pouces de façade rue Constance, s'élargissant à l'arrière jusqu'à 21 pieds et 1 1/5 de pouce, sur 88 pieds 10 pouces de profondeur du côté inférieur, et 92 pieds 10 pouces de profondeur du côté supérieur, qui le sépare du terrain No 2.

Quatre terrains avec les bâtisses et améliorations dans le Premier district, carré d'ilet borné par les rues Constance, ci-devant Foucher, Tchoupitoulas, Julia et St Joseph, l'un desquels est désigné par le No 201 et mesure, pied anglais, 64 pieds 2 1/2 pouces de façade rue Tchoupitoulas, sur 174 pieds 1 pouce de profondeur, d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, [illegible] décembre 1833, et déposé pour référence dans le bureau de Théo. Seghers, ancien notaire en cette ville.

Les autres trois terrains sont désignés par les Nos 3, 4, 5 et mesurent chacun, pied anglais, 21 pieds 4 pouces et 1/2 d'une ligne de façade rue Tchoupitoulas, sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de [illegible], voyer, daté du 2 juin 1841, annexé pour référence à un acte passé pardevant W. Y. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 15 juin 1841.

Les améliorations consistent des bâtisses en briques à deux étages Nos 161, 163, 165 et 167 rue Tchoupitoulas, mieux connues comme l'entrepôt Viola.

La bâtisse No 17 rue Sud Claiborne.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Claiborne, Commune, Robertson et Gasquet, désigné comme lot No 8 sur un plan de P. Tourné, sous la date du 31 mars 1894, déposé par référence dans le bureau du shérif de cette paroisse. Le dit terrain mesure 25 pieds de façade rue Claiborne sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, portant le No 17 Sud Claiborne. Elle est en retrait de la rue, avec grillage de fer; elle a 11 chambres, une grande salle à manger, chambre, etc. Dans un des quartiers les plus agréables de cette ville, n'est qu'à 10 minutes de marche du centre commercial.

La bâtisse No 146 Avenue Cleveland.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue Cleveland, ci-devant rue Gasquet, Derbigny, Roman et Palmyre, désigné comme terrain No 12 du carré No 24, sur un plan de Louis Pilié, voyer, en date du 1er mai 1849, déposé pour référence dans le bureau de D. L. McCay, ancien notaire, dans cette ville, lequel dit terrain mesure 27 pieds de façade avenue Cleveland, anciennement rue Gasquet, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de la résidence en bois à deux étages, avenue Cleveland, 146; a 8 chambres etc; est près du marché, des églises et des écoles et aisément accessible au commerce.

Ces propriétés sont vendues suivant les baux ou loyers qui seront annoncés au moment de la vente ou antérieurement, sur demande, aux encanteurs.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant, le reste à crédit de un et deux ans, avec seulement 6 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente. La propriété devant être garantie par hypothèque du vendeur et lien de privilèges et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant, au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John J. Ward, notaire, No 17 Allée Commerciale.
7 fév—7 14 21 28—mars 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et propriété de résidence No 5 rue Front,
Entre les rues Canal et Crossman
—ET—
No 269 rue Howard,
Entre Calliope et Clio.
A L'ENCAN, A CREDIT.
Succession de William F. Walshe.
No 25,725—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans la susdite affaire, le 12 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir.

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Front, Crossman et Peters, ci-devant Route publique. Le terrain No 5 du carré No 1 sur un plan de L. H. Pilié, ancien voyer, daté du 20 mai 1848. Le dit terrain mesure 24 pieds 4 pouces 2 lignes de façade rue Front, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à trois étages No 5 rue Front; il est près des hangars à sucre et de la Raffinerie de Sucre de la Louisiane.

2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Calliope, Howard, Clio et Liberté. Le terrain est le No 13; il mesure 26 pieds de façade rue Howard, sur une profondeur de 157 pieds 9 pouces et 5 lignes du côté parallèle à la rue Clio, et 112 pieds de profondeur du côté parallèle à la rue Calliope de là courant à angle droit; il mesure 14 pieds 6 pouces et 2 1/2 lignes sur la limite du côté de la rue Calliope; de là, à angle droit, 45 pieds 9 pouces 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Liberté et 40 pieds 6 pouces et 2 1/2 lignes de largeur à l'arrière sur la ligne le séparant du terrain No 14.

Les améliorations comprennent le No 269 de la rue Howard, près de la gare du Chemin de fer Jackson.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets des acquéreurs à leurs ordres et par eux endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété vendue, ensemble avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour non paiement du prix d'adjudication avec toutes les clauses usuelles de sécurité ou pareil cas. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891, et feront un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 fév—15 21 28—mars 7 14 21.

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de lecture du [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR DANZIGER & SCHENCK.

ATTENTION BOUCHERS!
Vente positive sans limite.
Bœuf du Texas de Fort Worth.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—Au New Orleans Cold Storage Warehouse, rue St-Joseph, au pied de la levée, VENDREDI, 27 février, à 2 heures P. M.—
75 côtés de Bœuf frais du Texas.
30 Moutons entiers.
10 tierces de Corned Beef.
1 lot de Langues fraîches de bœuf.
26fév—27

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété sur la rue Poydras.
Succession de John Gilmore et Mary Gilmore, sa veuve.
No 31,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 20 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Howard [anciennement Girod] Lafayette (anciennement Hevia) et Liberté (anciennement St-Paul) désigné comme lot No 3 de l'ilet No 22; le dit lot mesure 26 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Poydras sur 110 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, etc.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement au-dessus du prix d'adjudication, de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1891, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hero & Ward, notaires publics.
22 fév—22 28—mars 7 14 21

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables dans le Premier District.

1—Rue Perdido, entre Miro et Galvez.
2—Coin Johnson et Gravier.
3—Rue Perdido, entre Prieur et Johnson.
4—Rue Gravier, entre Galvez et Miro.
5—Rue Perdido, entre Galvez et Miro.
6—Coin Gravier et Miro.
7—Rue Galvez, entre Gravier et Perdido.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Henry Klock vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A—No 29,859.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, daté le 4 février 1891, nous vendrons la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Miro, Gravier et Galvez, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9. Les dits lots se touchent et les lots 6, 7 et 8 mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles; le lot No 9 formant l'encoignure des rues Perdido et Miro et mesurant 27 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et de face à la rue Miro de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec tous droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Gravier, Johnson, Prieur et Bertrand désignés par les Nos 18 et 19. Ces dits lots mesurent chacun à savoir: le lot No 18 forme l'encoignure des rues Johnson et Gravier et mesure 20 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds et faisant face à la rue Johnson; le No 19 touchant au lot ci-dessus et mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds.

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Gravier, désignés par les Nos 8, 9 et 10; lesquels dits lots mesurent chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Perdido et Johnson.

4° Cinq certains lots de terre, ensemble avec [illegible] voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Gravier, Miro et Perdido désignés par les Nos 19, 20, 21, 22 et 23, lesquels lots mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° Un terrain situé dans le premier district de cette ville, carré borné par les rues Galvez, Gravier, Perdido et Miro, désigné comme le terrain No 5 et mesurant 28 pieds 10 pouces de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

6° Trois terrains avec leurs bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, et qui appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gravier, Miro, Perdido et Galvez, désignés comme les terrains 16, 17 et 18, se mesurent comme suit: Le terrain No 16, 32 pieds de façade rue Miro, sur 132 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 17 forme le coin des rues Gravier et Miro et mesure 32 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Le terrain No 18 touche au dit terrain No 17 et mesure 24 pieds 11 pouces et 3 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Trois terrains avec tous les droits, passages, servitudes, privilèges y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Miro, désignés par les Nos 30, 31 et 32 lesquels terrains se touchent, et les Nos 30 et 31 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Galvez sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur; le terrain No 32 mesure 29 pieds 10 pouces et 7 lignes de façade rue Galvez sur 132 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les terrains sont plus amplement décrits dans l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit. La portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant intérêt de 5 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente portera toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la réception des billets et pour garantir le paiement du capital, de l'intérêt et des taxes. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera, en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1891. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux de la vente.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire aux frais des acquéreurs.
7 fév—7 14 21 28 mars 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT.
MAGASIN ET RESIDENCE
Rue S. Remparts, entre Thalie et Melpomène.
Succession de William Rund.
No 31,669.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division "D" et d'un ordre supplémentaire et second du dit juge, les deux signés le 21 janvier 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Le magasin et la résidence en bois à deux étages avec ville, No 431 S. Remparts, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Remparts, Dryades, Thalie et Melpomène, ayant un magasin au rez de chaussée et autres appartements en bas et cinq chambres au second étage. Le lot de terre est désigné par le No 13, sur une esquisse de J. F. Braun, voyer, datée le 9 mai 1877, annexée à un acte pardevant J. F. Coffey, notaire, mesurant 30 pieds de face à la rue des Remparts sur 92 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Situé à un ilet du marché Dryades et le en grand commerce, étant un bon voisinage, facilement loué, échappant au bruit du marché, cependant assez près pour commander le commerce, ce qui est une recommandation que la propriété est un placement sûr et productif.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit contre des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procédures pour forcer la collection des billets; les améliorations devront être assurées et la police transférée aux détenteurs de billets, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq, N. P., aux frais de l'acheteur.
25 janv—25 31—fév 7 14 21 28

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published [illegible]
Per annum, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI 27 février 1891, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 96 rue du Canal—
Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptées pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions à la vente.
27 fév—1[illegible]

PAR D. E. MORPHY

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 29,164—Cour Civile de District, Division A.
John B. Lallande vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY encanteur—Il sera vendu, le VENDREDI, 6 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 17 février 1891 et à moi adressé, le tout et séparément, le droit de bail avec le privilège d'achat, acquis par Charles Hemard de la succession de Peter Markey, d'après un acte pardevant James Fahey, notaire, à la date du 9 juillet 1886, avec droit de transfert du dit Charles Hemard à John B. Lallande, d'après un acte pardevant N. B. Trist, notaire, à la date du 1er juillet 1886.

Le contrat embrasse quatorze [14] lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Benton, [illegible], Liberté et Calliope, rapportant un loyer de cent piastres ($100) par mois, expirant le 30 septembre 1891, avec le privilège et l'option d'acquérir la possession de la dite propriété, n'importe quel moment pendant la durée du dit bail, pour la somme de vingt mille piastres ($20,000) qui sera payée comme suit: cinq mille piastres ($5,000) comptant, la balance à un, deux, trois et quatre ans de la date d'achat, avec six [6] pour cent d'intérêt par an sur la somme, sujet à toutes les conditions et spécifiées dans le dit bail et transfert.

Conditions.—1° La presse à coton qui se trouve sur la dite propriété, est, avec ses machines, réservée de cette vente, et [illegible] à l'expiration du dit bail on accordera [illegible] pour la vente, le transfert ou le déplacement de la dite presse à coton de la propriété.
2° Termes de vente.—Comptant avec privilège accordé par le dit bail et contrat, sera assumé par l'acquéreur.
3° Acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22fév—22 24—mars 3 6

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 364 et 364 1/2 rue Chartres, entre Esplanade et Français.
Propriété de choix dans le Troisième District.
12 lots de terre améliorés, faisant face aux rues Dauphine, Royale et Deslondes.

Succession de George Dietrich.
No 31,935—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE SPEAR, encanteur.—Bureau, No 3 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans signé le 16 février 1891 pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, Victoire, Esplanade et Français mesurant 45 pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 197 pieds 4 pouces et 6 lignes. Les améliorations consistent d'une maison à deux corps de logis, ayant quatre chambres, deux cabinets et bâtisse dans la cour, ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisances etc.

2° Douze certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Deslondes et [illegible] ligne de la propriété de la société de la Sainte-Croix; lesquels dits lots sont désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement, sur un plan de Pilié et [illegible], daté le 4 mars 1868, et mesurent ensemble 136 pieds 7 pouces et 4 lignes, plus ou moins, de face à la rue Royale 136 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, 304 pieds [illegible] de la propriété de la Société de la Sainte-Croix.

Les améliorations consistent d'un joli cottage contenant 2 chambres, [illegible] Les terrains sont cultivés en jardin et potager.

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs et la balance à un an de crédit et portant 8 0/0 d'intérêt par an avec les clauses usuelles et privilège de vendeur. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes de l'année 1891.
Les actes de vente pardevant Jos. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.
19fév—19 21 28—mars 7 14 21.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence coin avenue St-Charles et la rue Milan.

Résidence cottage et remise sur la rue Milan, touchant la propriété ci-dessus dans le fond.

Succession de Catherine Coonan, décédée, épouse de Robert J. Conelly.
No 31,278—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D."

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur, bureau 159 rue Commune—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse d'Encan, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 février 1891, dans l'affaire de la succession de Catherine Coonan, décédée, veuve de Robert J. Conelly, il sera vendu à l'encan:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations etc. qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Charles, Pitt, Milan et Berlin et, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de 160 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, les passages, servitudes etc., y appartenant, situé dans le même carré ci-dessus décrit et mesurant 50 pieds de façade rue Milan, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque spéciale et lien en vendeur, ainsi qu'un privilège sur la propriété vendue, le pacte de non aliéner, transfert de la police d'assurance sur les améliorations pour la somme de billets dûs au vendeur ou tout autre personne, y compris l'intérêt et les frais; les 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de [illegible] pour leur recouvrement, la clause de la vente sans évaluation. L'acquéreur paiera comptant 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente et assumera le paiement des taxes d'Etat de 1891 en sus du prix d'adjudication, [illegible] formalité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodule Buisson, notaire.
8 fév—8 14 21 28—7 14 mars

PAR FERD. SAMUEL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété d'Habitation de valeur,

Située sur le Bayou Barataria.
A environ seize milles de la tête du Canal Harvey.

Succession de Wm. B. Bertheud.

No 745—Vingt-sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la Paroisse de Jefferson.

EN VERTU DE ET CONFORMEMENT A un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt-sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, daté le 26me jour de janvier 1891, dans la succession ci-dessus nommée et numérotée, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le

SAMEDI, 7 MARS 1891,

à midi, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Les deux tiers indivis en actions dans une certaine Plantation sucrière, située dans le district de Barataria, à environ vingt milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant environ 200 arpents de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins, bornée sur un côté par le bayou [illegible] et sur l'autre côté par un morceau de terre appartenant anciennement à MM. [illegible]

2° Les deux tiers indivis en actions d'un certain morceau de terre contigu au morceau décrit ci-dessus, sur la partie inférieure, et mesurant 100 arpents, plus ou moins de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins borné sur un côté par [illegible] et sur l'autre côté par le bayou Aux Oies.

3° Les deux tiers indivis en actions dans un certain morceau de terre connu sous le nom de "Isle Bonne," situé dans le district de Barataria sur le bayou Barataria, [illegible] morceau de terre nommé en premier lieu et décrit ci-dessus, mesurant 30 arpents plus ou moins, [illegible] bayou Dauphin et sur l'autre côté par le bayou Villars.

4° Les deux tiers indivis en actions dans un certain morceau ou portion de terre, situé dans le dit district de Barataria mesurant [illegible] 12,000 arpents plus ou moins.

Ensemble avec les deux tiers [illegible] dans toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La dite vente sera sujette aux droits de Joseph Rathbone & Cie., [illegible] des Hypothèques No 32, folio 655.

5° Un certain morceau de terre [illegible]

8 fév—27 [illegible]